



Chômage partiel

Il aura fallu 3 réunions avec les représentants du personnel et 2 avec les chefs d'équipe pour essayer de comprendre quelle politique la direction allait mettre en place pour trouver une solution à la baisse d'activité prévue sur Bourges.

Même si la direction nous dit porter l'entière responsabilité de cette cacophonie, on peut légitimement se demander si ces informations contradictoires ne cachent pas une volonté d'en minimiser l'impact commençant par la mise en place d'un travail ou chômage à la carte en utilisant les jours de congés dont les salariés disposent.

Au final, en moins d'un an (novembre 2008 à septembre 2009) le P.A à l'avion neuf passe de 53238 enveloppes à 36300 soit - 33 %.

Pour le rechapage le P.A passe de 29497 enveloppes à 28000 soit - 5 %.

Pour les trois derniers mois de l'année, il sera demandé 23 jours de production en moins aux agents en 3X8 à AV/XN, soit l'équivalent d'un mois, dont 10 jours de chômage partiel imposés. (qui ne peuvent être diminués que par le CET individuel ou de la récupération d'heures)

Pour le rechapage : 13 jours en moins dont un jour minimum de chômage partiel en fonction des congés restant (qui ne peut être diminué que par le CET individuel ou collectif ou de la récupération d'heures).

Pour les 2X4 AV/XN, PREP , TRINGLES : 14 jours en moins dont 6 minimum de chômage partiel (qui ne peut être diminué que par le CET individuel ou par la récupération d'heures)

Pour un agent en équipe, la perte de salaire représentera plus de 11 euros par jour de chômage et non pas 8,3 euros comme cela avait été annoncé dans les ateliers.

Il est inadmissible que la direction ne laisse pas le choix aux salariés de l'avion neuf qui disposent encore de congés de pouvoir les programmer à la place des journées de chômage partiel afin de minimiser l'impact financier.

Les salariés n'ont pas à payer les frais d'une crise dont ils ne sont pas responsables, c'est pour cette raison que les élus du CE ont demandé le paiement à 100 % primes comprises de la période de chômage, comme cela se fait par exemple à BRIDGESTONE ou RENAULT.

Résolution du CE (adoptée le 28/09/09)

Les élus du comité d'établissement Michelin Bourges , réunis ce jour , 28 septembre 2009, en réunion extraordinaire , constatent la manque de clarté ou les contradictions entre les informations qui ont été données d'un coté aux élus et de l'autre aux salariés par les agents de maîtrise.

Constatant un disfonctionnement auprès de l'instance, les élus mandatent le secrétaire du Comité d'établissement pour faire les démarches nécessaires devant l'autorité administrative afin d'apporter un nouvel éclairage sur cette situation, voire pour exercer un recours juridique si le cas le nécessite.